

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT

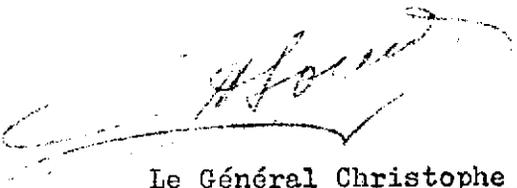
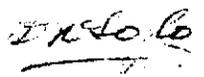
VU la Proclamation du 22 Décembre 1965;

VU le Décret N°144/PR du 24 Décembre 1965, portant format
Gouvernement;VU la Loi N°64-34 du 12 Décembre 1964, fixant la liste de
fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite
Président de la République, le Conseil des Ministres é
obligatoirement entendu;VU le Décret N°63-3/PR/MAC du 14 Janvier 1963, portant ré
sation du Ministère de l'Agriculture et de la CoopérationSUR la proposition du Ministre du Développement Rural et
Coopération;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :ARTICLE 1er.- Monsieur Jacques DUBREUIL, Conservateur des Eaux et I
de retour de congé Administratif, est nommé Directeur du Service de
Forêts et Chasses.ARTICLE 2.- Le présent Décret, qui aura effet pour compter du 29 N
1965, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République
mey et communiqué partout où besoin sera./.-PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENTLE MINISTRE DU DEVELOPPEMENT RURAL
ET DE LA COOPERATION,
L. MENSAH

FAIT à COTONOU, Le 25 Janvier


Le Général Christophe SOGLOLE MINISTRE DES FINANCES ET DES
AFFAIRES ECONOMIQUES?AMPLIATIONS :PR 4 MDRC 4 - EF 2
MFAE 4 DGF-DB-SF-CF 4
IAA 2 Trésor 4 - SGG 4
JORD I Intéressé I
N. S O G L O